

Décision

Générale

colonial

Décision n° 168 Personnel indigène

n° 168

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

SAID All CASSIM st réintégré dans son emploi d'écrivain auxiliaire et nus à la disposition du Chef du Bureau des Finances.
Sa solde mensuelle reste fixée à 1.400 1rs.